

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de concordance #20-674 modifiant le règlement de zonage #16-642.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2020, le Conseil a adopté un projet de règlement intitulé :
« Projet de règlement de concordance#20-674 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des constructions ayant une dérogation dans la zone inondable de grand courant et de modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 octobre 2020 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #20-674. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 14^{ème} jour de septembre deux mille vingt.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale